

ARRETE

PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL AU TITRE DE L'ANNEE 2017, INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE

N/Réf. : NP/CM/GC/17-334

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Animateur territorial conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher et le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateurs,

Vu l'arrêté n°16-284 en date du 19 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu l'arrêté n°17-255 en date du 12 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n°16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu l'arrêté n°17-256 en date du 12 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 9 novembre 2017, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur territorial la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 17-322 en date du 10 novembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 16-284 portant organisation au titre de l'année 2017 des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le concours interne d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le concours externe d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1^{er} décembre 2017, arrêtant, pour le troisième concours d'Animateur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 17-332 en date du 4 décembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'Animateur territorial au titre de l'année 2017,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 4 lauréats du concours externe, 16 lauréats du concours interne et 3 lauréats du troisième concours d'Animateur territorial.

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du CONCOURS EXTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL les candidats dont les noms suivent :

BARRITAULT	Lucie	76, rue de Jemmapes Appartement B003	37100	TOURS
BONNIN	Vincent	1, rue Camille Desmoulins	18000	BOURGES
MENARD	Loic	12, rue de la Tour	45760	BOIGNY SUR BIONNE
THAUVIN	Mélanie	4, rue Olympe de Gouges	45140	SAINT JEAN DE LA RUELLE

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du CONCOURS INTERNE D'ANIMATEUR TERRITORIAL les candidats dont les noms suivent :

ALZY	Aurélie	31, rue de Saint Bohaire	41190	ST LUBIN EN VERGONNOIS
BALLON BRIAULT	Delphine	Le Verger Cotineau	37230	LUYNES
BERTRU	David	15, avenue de la Gare	28290	ARROU
DAUPTAIN	Christophe	9, rue du Docteur Charcot	37000	TOURS
FRONTERA	Natacha	13, rue des Acacias	36120	ARDENTES
GOUACHE	Mickael	14 chemin des petits javots	45220	SAINT GERMAIN DES PRÉS
LEMIERE	Annie	10, rue des Forges	41120	CANDÉ SUR BEUVRON
LOMBARD	Vincent	40, rue Cahotus Appartement 35	45380	LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN
MICHEL	David	1106, route des Grotteaux	41250	MONT-PRÈS-CHAMBORD
MINARET	Jean-Pierre	*		
OUVRARD	Philippe	677 Route de Varye	18230	SAINT DOULCHARD
RODRIGUES DA SILVA	Céline	67, rue de Gombault	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY
SABATIER	Marc	25 bis la croix aux renards	37360	SAINT ANTOINE DU ROCHER
SCHREIBERT	Matthieu	12 bis, rue des Plantes	41100	NAVEIL
SERGENT	Mélissa	chez Matthieu Reckinger 19, rue des Coquelicots	41000	VILLEBAROU
TINDILLERE	Nicolas	*		

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL les candidats dont les noms suivent :

BAILLEUL	Barbara	*		
FORBEAU	Sébastien	19, rue des Islons	36150	VATAN
MESYNGIER	Caroline	*		

* Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.

Article 2 :

La liste d'aptitude prendra effet à partir de la date de visa de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable 4 ans, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n° 84-53 ci-dessus visée.

Article 3 :

Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

Article 4 :



Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 12 décembre 2017

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

Catherine CÔME



Publié le :

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**



Mme Catherine CÔME

Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

La nouvelle version FAST-Actes qui prend en compte les dernières évolutions demandées par le Ministère de l'intérieur est en service. Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien Aide en haut à droite de la page.

Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

Objet de l'acte :

Arrêté portant pour les concours externe, interne et troisième concours d'Animateur Territorial au titre de l'année 2017, inscription sur liste d'aptitude.

Date de transmission de l'acte : 12/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2017

Numéro de l'acte : CONC17-334 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20171212-CONC17-334-AR

Date de décision : 12/12/2017

Acte transmis par : Sophie BRETHENOUX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements